

FACTURATION OBLIGATOIRE DANS LE SECTEUR DE LA RESTAURATION – ÉTABLISSEMENTS POSSÉDANT ACTUELLEMENT UN MODULE D'ENREGISTREMENT DES VENTES (MEV)

Conférence fiscale spécialisée

Clientèle

Il s'agit d'une conférence offerte gratuitement par Revenu Québec et elle concerne les nouvelles mesures de facturation obligatoire. Cette conférence s'adresse à toute personne qui, à la fois :

- Exploite un établissement de restauration (excepté les bars et les détenteurs de permis de bars *) ou effectue habituellement la vente de biens ou de services dans un établissement de restauration.
- Possède actuellement une solution MEV.
- Est visée par la période de transition se déroulant du 1er novembre 2023 au 31 mai 2025.

Objectifs généraux

Présenter les démarches de transition afin d'assurer le respect des obligations concernant les nouvelles mesures sur la facturation obligatoire.

Principaux sujets abordés lors de la présentation

- Processus et nécessité de remplacement des MEV actuellement utilisés;
- Programme de compensation financière;
- Programme de récupération des MEV.

Inscription à la conférence

Le processus d'inscription est coordonné par Revenu Québec. Vous pouvez vous inscrire à la conférence en cliquant sur le bouton suivant :

[Inscrivez-vous >](#)

Conférenciers

Spécialistes de Revenu Québec concernant les mesures de facturation obligatoire.

Date et heure

Le lundi 3 février 2025, de 14:00 à 15:00.

Modalités de diffusion

Par webinaire, via la plateforme *Microsoft Teams*.

Autres conférences disponibles concernant les nouvelles mesures de facturation obligatoire (FO)

[FO dans le secteur de la restauration – Personnes nouvellement assujetties](#)

[* FO – Exploitants de bars et détenteurs de permis de bars](#)



Revenu Québec offre gratuitement des conférences fiscales spécialisées adaptées aux réalités des divers secteurs d'activité.

Les partenaires et entreprises sont invités à faire part de tout autre besoin concernant un sujet fiscal en particulier. La demande sera analysée avec grand soin et Revenu Québec y donnera la suite appropriée.



Nous joindre

Par courriel : SeanceInfo-Entreprises@revenuquebec.ca

Site Internet : revenuquebec.ca